

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > **RADARS PHOTO ET SURVEILLANCE AUX FEUX ROUGES - Québec dévoile les 15 endroits retenus dans le cadre de son projet pilote**

---

## **RADARS PHOTO ET SURVEILLANCE AUX FEUX ROUGES - Québec dévoile les 15 endroits retenus dans le cadre de son projet pilote**

MONTREAL, le 24 févr. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a dévoilé aujourd'hui, en compagnie de nombreux partenaires, les endroits où seront installés les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges dans le cadre d'un projet pilote.

Le projet comprend 15 endroits (voir la liste en annexe) répartis de la façon suivante :

<<

- à Montréal : 3 endroits de surveillance aux feux rouges, 2 de radars photo fixes et 1 de radar photo mobile;
- en Montérégie : 1 endroit de surveillance aux feux rouges, 2 de radars photo fixes et 1 de radar photo mobile;
- dans la Chaudière-Appalaches : 2 endroits de surveillance aux feux rouges, 2 de radars photo fixes et 1 de radar photo mobile.

>>

Ces endroits ont été choisis judicieusement en ciblant des emplacements où se produisent beaucoup d'accidents attribuables à la vitesse excessive ou au non-respect des feux rouges. La difficulté de réaliser le contrôle policier conventionnel a également été prise en compte dans le choix des sites.

### Objectif sécurité

La ministre des Transports a rappelé que l'introduction de tels appareils sur le réseau routier fait l'objet d'un large consensus et qu'il s'agit de l'une des mesures adoptées par l'Assemblée nationale en décembre 2007 dans le but d'améliorer le bilan routier du Québec. «Les Québécois sont prêts pour ce virage significatif qui incite à un changement de comportement routier. Nous leur démontrons encore une fois que la sécurité routière est une priorité gouvernementale pour laquelle nous ne ménageons aucun effort. Nous sommes convaincus que ce projet possède le potentiel pour devenir un levier important dans la poursuite de notre objectif d'améliorer la sécurité routière afin de sauver des vies», a mentionné Mme Boulet.

Le projet mis en place s'inspire des expériences vécues dans d'autres pays où l'implantation de tels appareils a eu une incidence positive sur la réduction des accidents et la diminution des coûts sociaux. En France par exemple, on a attribué 75 % des gains en sécurité routière à la mise en place de radars photographiques. Quant aux sommes provenant des contraventions émises dans le contexte du projet pilote, elles seront versées dans le Fonds

de la sécurité routière destiné à financer des programmes et des mesures de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route.

#### Fonctionnement du projet

Durant ce projet, trois dates importantes sont à retenir. Le 19 mai 2009 commencera une période d'essai de trois mois durant laquelle les contrevenants recevront des lettres d'avertissement. À compter du 19 août 2009, le projet pilote démarrera pour une durée de 18 mois et des constats d'infraction seront alors acheminés aux contrevenants. Enfin, un an après le début du projet pilote, soit d'ici août 2010, un rapport d'évaluation sera déposé au gouvernement pour être ensuite présenté à l'Assemblée nationale.

L'analyse des résultats contenus dans ce rapport apportera alors un éclairage utile concernant notamment l'utilisation des équipements et la technologie dans l'éventualité où l'Assemblée nationale conclurait qu'il est bénéfique d'implanter ces appareils à plus grande échelle sur le territoire. Cette analyse permettra également de préciser les différentes modalités administratives, financières et technologiques.

Évidemment, les usagers de la route auront accès à toute l'information nécessaire. En tout temps, ils pourront consulter le site Web du ministère des Transports au [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca) et le portail gouvernemental au [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca) pour voir l'ensemble des éléments d'information, notamment les régions ciblées, les endroits où les appareils seront utilisés ainsi que la nouvelle signalisation qui sera mise en place à cet effet.

#### Un projet gouvernemental qui rallie plusieurs partenaires

Rappelons que le projet pilote d'appareils de surveillance photographique tient compte des préoccupations des membres de la Table québécoise de la sécurité routière et qu'il fait consensus auprès de ces derniers. Ce projet est le fruit d'un travail concerté regroupant plusieurs ministères et partenaires, dont le ministère des Transports, responsable du projet, les ministères de la Sécurité publique et de la Justice, la Sûreté du Québec, le Service de police de la ville de Montréal, l'Association des directeurs de police du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, de même que des maires des municipalités concernées qui ont signifié leur appui à la tenue de ce projet sur leur territoire respectif.

<<

#### ANNEXE

-----

#### LISTE DES 15 ENDROITS

MONTRÉAL	NOMBRE (6)
Surveillance aux feux rouges (3)	

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
1. Rue University, en direction sud, à l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest	50
2. Rue Sainte-Catherine Est, en direction est, à l'intersection de la rue D'Iberville	50
3. Boulevard Décarie nord, en direction nord, à l'intersection de la rue Paré	50

Radars photo fixes (2)

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
4. Chemin McDougall, en direction est, entre Le Boulevard et l'avenue Cedar	50
5. Autoroute 15, en direction sud, environ 300 m avant la sortie Atwater	70

Radar photo mobile (1)

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
6. Rue Notre-Dame Est, entre l'avenue De Lorimier et l'avenue Gonthier	50 et 60

MONTÉRÉGIE NOMBRE (4)

Surveillance aux feux rouges (1)

Ville  
Saint-Constant

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
------------------	----------------------------

-----  
 1. Route 132, en direction est, à l'intersection du boulevard Monchamp 70  
 -----

Radars photo fixes (2)

Ville  
 Boucherville

-----  

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
------------------	----------------------------

 -----

2. Autoroute 20, en direction ouest, environ 200 m avant la bretelle du boulevard de Mortagne 100  
 -----

Ville  
 Pincourt

-----  

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
------------------	----------------------------

 -----

3. Autoroute 20, en direction est, à environ 350 m à l'ouest du boulevard de l'île 70  
 -----

Radar photo mobile (1)

Ville  
 Marieville

-----  

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
------------------	----------------------------

 -----

4. Route 112, à partir de la limite municipale de Richelieu jusqu'à celle de Sainte-Angèle-de-Monnoir 70 et 90  
 -----

CHAUDIÈRE-APPALACHES NOMBRE (5)

Surveillance aux feux rouges (2)

Ville

Lévis

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
1. Route du Président-Kennedy (route 173), en direction sud, à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier et de la rue Louis-H.-La Fontaine	50

Ville  
Thetford Mines

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
2. Boulevard Frontenac Est (route 112), en direction est, à l'intersection du boulevard Ouellet	50

Radars photo fixes (2)

Ville  
Lévis

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
3. Collecteur de l'autoroute 20, en direction ouest, à environ 1 km avant la sortie pour le pont Pierre-Laporte	100

Ville  
Saint-Georges-de-Beauce

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
4. Boulevard Lacroix (route 173), en direction sud, à la hauteur de l'intersection de la 114e Rue	50

Radar photo mobile (1)

Ville  
Beauceville

Nom de l'endroit	Vitesse affichée (km/h)
5. Route 173, entre l'intersection de la route du Golf et la limite municipale de Notre-Dame-des-Pins	50, 70 et 90

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2009](#)